

Conseil Municipal du 4 juin 2019

Compte-rendu de séance

Présents (15) : Mme Catherine VEYSSY, Maire ; Mr BOUSSANGE, Mme HELIE, Mr LAUGAA, Mme VRECH, Mr DUDREUIL, adjoints ; Mmes DELDEVERT, VIDAL, DARRIET, DANAY, POTTIER, PARRA ; MM , LATOUCHE, DUTARTRE, AUBY

Pouvoirs (3) : Mr HARRIBEY à Mr BOUSSANGE
Mr CORFMAT à Mr DUDREUIL
Mr ROUX à Mme VEYSSY

Absents (1) : Mr POIRIER

Secrétaire de séance : Mme DARRIET

I/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 MAI 2019

Les modifications concernant les observations de Mr Harribey et Mr Laugaa sur leur positionnement personnel sur le P.L.U ont été prises en compte.

Mme le Maire précise que le projet de P.L.U est consultable en Mairie et sur le site internet.

M. Boussange souhaite préciser qu'il fallait entendre, lors de son intervention, le mot « maltraitée » et non « mal traitée ».

Le compte rendu est adoptée à l'unanimité.

II/ MISE EN PLACE DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

La création du CIAS par la CDC des Portes de l'Entre-Deux-Mers impose une modification de ses statuts.

C. Deldevert précise que le CIAS n'impacte en rien l'action des CCAS de chaque commune et informe des compétences du CIAS :

- la gestion d'un service d'aide au maintien à domicile dont la finalité est de s'inscrire dans la continuité et en lieu et place du Syndicat d'Aide au Maintien à Domicile des Coteaux de Garonne (SAMD) afin de répondre en particulier aux nécessités du vieillissement de la population,
- l'adhésion au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des Hauts de Garonne,
- la gestion des logements d'urgence,
- la gestion du transport de proximité.

La délibération n°17-2019 est adoptée à l'unanimité.

III/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET (locaux commerciaux)

Mme Daney explique qu'il est nécessaire de modifier le budget afin de respecter la taux maximum de 7.5% sur la ligne des dépenses imprévues.

Il est proposé d'effectuer un virement de crédit vers la ligne « entretien des bâtiments » :

FONCTIONNEMENT		
Intitulé	Budget avant DM	Proposition
Dépenses imprévues	3 332.54 €	- 575€
Entretien bâtiments publics	22 523.37 €	+ 575€

La délibération n°18-2019 est adoptée à l'unanimité

IV / SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION ASALFA 33

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été déposée en Mairie par l'Association de Sauvegarde des Abeilles et de Lutte contre les Frelons Asiatiques. Cette association nouvellement créée dont le son siège est à Tabanac, a pour objet :

- La sauvegarde des abeilles et de la biodiversité
- La lutte contre la prolifération des frelons asiatiques
- L'information sur les dangers pour l'Homme et la biodiversité
- Faire connaître l'apiculture

L'association pourra intervenir sur le domaine public pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

La délibération n°19-2019 est adoptée à l'unanimité

V/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

N° 721 de la liste électorale Mme Tagliante Saracino Stéphanie

N° 026 de la liste électorale Mme Oriede Josette

N° 681 de le liste électorale Mr Rey Igor

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10